

**ARRÊTE ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024**

Le Maire de La Vernelle,

VU le Code Général de la Fonction Publique, .

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté du 27 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est établi comme suit pour l'année 2024 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
RENAIRE Yanick	Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal

Article 2^{-ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à La Vernelle, le 09 octobre 2024,

Le Maire
Annick BROSSIER

